



Séance du jeudi 28 avril 2016

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
21 avril 2016

Date d'affichage
21 avril 2016

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Demande de
subvention auprès de la
caisse d'allocations
familiales du Var pour
l'acquisition de matériel
destiné à l'espace petite
enfance*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAOUCHE Dalel donne procuration à CAPELA Marie-Pierre

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune envisage de faire l'acquisition de mobilier et de matériel de puériculture indispensable au bon fonctionnement du multi accueil familial (poussettes doubles, sièges auto, lits pour enfants).

Ce type d'investissement entre dans le champ des opérations subventionnables par la caisse des allocations familiales du Var.

Le montant estimatif de ces achats s'élève à 1 000 € TTC soit 834 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- CAF 667 € (80 %)
- Autofinancement 167 € (20 %)

TOTAL HT	834 €
T.V.A. (20%)	166 €
TOTAL TTC	1 000 €

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ADOpte** le projet d'acquisition de matériel pour l'espace petite enfance pour un montant HT de 834 € ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de la caisse d'allocations familiales du Var une subvention de 667 € ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en découlant.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget 2016.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 MAI 2016

